

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 juillet 2019, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos et Léonce Tremblay sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Est absent : M. Carol Caron

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Carol Caron a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 19.07.13.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2019

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 19.07.13.02**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :  
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;  
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. Suivis au procès-verbal

- La signature du contrat avec l'entreprise Construction Béton 4 Saisons pour les travaux de réparation du Phare a été faite le 18 juin;
- M. Jean Pettigrew a été informé de sa nomination au CCU le 19 juin ;
- La résolution du conseil concernant les routes collectrices entre la municipalité et la route 132 a été transmise à la municipalité de L'Isle-Verte, la municipalité de Cacouna, la direction régionale du ministère des Transports du Québec et au ministre des Transports du Québec le 19 juin;
- La résolution du conseil demandant au comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la MRC demandant de se pencher sur une action concertée décrétant l'interdiction de vente et d'utilisation commerciale des plastiques à usage unique et du polystyrène a été transmise à la MRC de Rivière-du-Loup le 19 juin;
- La demande de réajustement de la subvention pour la réparation du Phare a été transmise au ministère des Pêches et Océans et au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup le 11 juillet;
- Les membres du CCU et l'inspectrice en bâtiment ont été informés des décisions prises par le conseil, en urbanisme, le 19 juin;
- Les fournisseurs ont été payés.

### 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Depuis l'arrivée du traversier, le temps file à grande allure. Nous essayons de régler tous nos dossiers, mais le temps nous manque.

L'abat-poussière a été installé le 5 juillet dernier. Nous espérons qu'il tiendra le coup jusqu'à la fin de l'été. Malheureusement, il y a eu beaucoup de pluie le lendemain. Nous gardons quand même espoir. Comme c'est une dépense de 9 250\$, malheureusement, nous ne pourrions pas en remettre.

La Municipalité a finalement signé un contrat avec l'entreprise 4Saisons pour la réfection d'une partie du phare. Un calendrier de réalisation sera déposé bientôt par l'entrepreneur.

Il y aura de l'activité sur le site du phare puisque nous avons finalement reçu l'autorisation du MAMH de procéder avec les projets financés par le programme TECQ. Nous allons pouvoir préparer les appels d'offres pour certains des travaux planifiés. Ce retard risque de déplacer nos projets au printemps prochain puisque la saison se termine en novembre, pour nous, ce qui est un peu court. Mais au moins, nous allons dans la bonne direction et nous allons pouvoir procéder à la réfection de plusieurs bâtiments sur le site du phare.

Nous avons enfin reçu nos boîtes à compost, c'est une première étape. Les gens sont très heureux de venir les chercher. L'année prochaine nous compléterons avec une cinquantaine

de boîtes additionnelles. Ce projet est en prévision de l'obligation, pour les municipalités, d'éliminer les matières organiques des sites d'enfouissement. Composter directement sur l'Île c'est une bonne façon de réduire notre empreinte écologique.

Nous allons éliminer les poubelles communes au centre de tri et au Bout-d'en-Haut. Dorénavant, tous les citoyens pourront bénéficier d'une cueillette devant leur résidence. C'est une question d'équité et un moyen de responsabiliser chaque propriétaire.

Hydro-Québec nous a déposé un projet de bâtiment, à construire par-dessus 2 conteneurs, adjacents au centre de récupération. Les travaux sont planifiés pour le mois d'octobre. La faisabilité du projet est en phase d'analyse par le Conseil, il sera éventuellement déposé au CCU et à Julie Lemieux.

Nous avons tenu une journée d'information, dans le cadre de la politique familiale, le 9 juillet dernier, en avant-midi. Des représentants de l'ACEF du Grand-Portage et de l'AQDR sont venus rencontrer les citoyens.

- Mme Renée Dumouchel, conseillère budgétaire à l'Association Coopérative d'Économie familiale (ACEF), nous a présenté les services que l'ACEF peut fournir aux citoyens, en matière de finances personnelles et de protection du consommateur.
- M. René Bélanger de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) nous a présenté les interventions de l'organisme en matière de protection des aînés. Nous avons laissé de la documentation à l'entrée de la salle communautaire.

La conférence a été des plus intéressantes et les informations transmises par l'ACEF et l'AQDR ont été très appréciées des quelques personnes qui ont assisté à la présentation. Malheureusement, comme pour la rencontre avec les intervenants du CAB, l'année dernière, il n'y a pas eu beaucoup de monde. Comme la préparation de ces rencontres demande beaucoup de temps, d'énergie et qu'il y a des coûts associés à ces rencontres, autant pour les conférenciers que pour nous, à la municipalité, nous allons réévaluer nos façons de faire pour les prochaines rencontres.

Nous avons aussi eu une rencontre, avec les membres de la commission, pour discuter de la pertinence d'un projet à logement multiple pour les aînés. Plusieurs façons de faire nous ont été présentées par Vincent Brossard. Un rapport doit être déposé en 2020.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous préparons une journée d'information / d'innovation, dans le cadre de la politique familiale, le 7 septembre, en après-midi. Plusieurs thèmes seront traités. Les informations seront données dans la prochaine édition de la Bernache cravant.

Bonne réunion.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues.

### 8.2 Questions et interventions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Où en est-on pour le ramonage et l'achat de récupérateurs d'eau ?

R.- Le temps manque pour faire la recherche du meilleur prix pour les récupérateurs d'eau. La recherche d'un autre ramoneur a été infructueuse en raison de la disponibilité du ramoneur contacté. Nous procéderons avec celui qui a fait les ramonages, les dernières années selon ses disponibilités et l'horaire du traversier.

Q.- La pose de l'abat-poussière n'aurait-il pas pu être plus tôt ?

R.- Les contraintes de traverse ne nous facilitent pas la tâche. Nous sommes liés à l'horaire du traversier et à la disponibilité d'heures favorables pour le fournisseur. De plus il faut que la température s'y prête. En juin, les traverses favorables étaient les 6 et 7 juin et les 20 et 21 juin. Malheureusement, les 20 et 21 juin, les places sur le traversier étaient déjà prises par des bétonnières. La meilleure date fut donc le 5 juillet.

Q.- Est-ce que le comité sur les ressources humaines a été mis en fonction pour étudier entre autres les conditions de travail, les salaires, les emplois réguliers et occasionnels, quels seront les besoins de la Municipalité pour les prochaines années ?

R.- Nous sommes une très petite Municipalité et les décisions salariales sont prises par le conseil au complet lors de la préparation des budgets. Il n'y a pas de réflexion actuellement sur les besoins de la Municipalité à long terme.

Q.- Le CCU fait une révision des règlements actuellement. Y aura-t-il une rencontre des citoyens pour partager nos vues sur le développement de l'île, se réappropriier nos règles et en faire la mise à jour ?

R.- Tout changement de règlement en urbanisme nécessite une consultation publique. Les modifications proposées seront donc soumises à la population avant leur adoption.

Q.- Le conseil se penchera-t-il sur les dates (au printemps et à l'automne) pour prolonger la période d'autorisation de faire des feux ?

R.- Une vérification sera faite avec le comité de prévention. Cependant, le mois d'avril est une des périodes les plus propices à un incendie de broussaille, selon les statistiques de la SOPFEU.

C.- Les friches augmentent de plus en plus dans les prairies à l'ouest. Il y a une perte au niveau de la visibilité.

R.- Nous sommes conscients de la question. Une étude a déjà été produite par le CCU. Un programme de sensibilisation, auprès des propriétaires, sera mis sur pieds. Il faudra aussi aborder les propriétaires individuellement.

Q.- Des gens sont impolis parce qu'on respecte la limite de vitesse, d'autres roulent trop vite. Va-t-on organiser un moyen pour contrôler la vitesse ?

R.- C'est la SQ qui est l'autorité, mais, en son absence toute personne témoin d'un excès de vitesse est invitée porter plainte à la SQ, mais elle pourra être appelée comme témoin à

la cour, s'il y a contestation. La vitesse et l'accident, qui s'est produit récemment, ont été dénoncés à la Sûreté du Québec, par la Municipalité, dès le matin de l'accident.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 Adoption de la demande de paiement numéro 2 pour les travaux de réparation du Quai-d'en-Haut

#### **Résolution numéro 19.07.13.03**

**CONSIDÉRANT** l'entente contractuelle avec Les Équipements Lan-Ro ;  
**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés conformément au devis;  
**CONSIDÉRANT** la facture présentée par Les Équipements Lan-Ro pour la réalisation des travaux à ce jour ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé:

Que le conseil adopte la demande de paiement numéro 2 de Les Équipements Lan-Ro au montant de 11 275 \$ incluant les taxes;

Que le financement de ces travaux soit assuré par la subvention reçue du ministère des Pêches et Océans.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Réparation du Phare : demande de paiement numéro 1 par ARDAM

#### **Résolution numéro 19.07.13.04**

**CONSIDÉRANT** l'entente contractuelle avec l'entreprise ARDAM ;  
**CONSIDÉRANT** la facture présentée par ARDAM pour la réalisation des travaux à ce jour ;  
**CONSIDÉRANT** que l'architecte a complété tous les documents d'appel d'offres;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé :

Que le conseil adopte la demande de paiement numéro 1 de ARDAM au montant de 21 431,34 \$, incluant les taxes;

Que le financement de ces travaux soit assuré par la subvention reçue du ministère des Pêches et Océans pour la réparation du Phare.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.3 Modification de l'entente avec le ministère des Pêches et Océans pour la réalisation des travaux de réparation du Phare

#### **Résolution numéro 19.07.13.05**

**CONSIDÉRANT** le projet de modification de l'entente de subvention avec le ministère des Pêches et Océans déposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;  
**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est conforme aux demandes de la Municipalité;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :  
Que le conseil adopte le projet de modification de l'entente de subvention avec le ministère des Pêches et Océans déposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;  
Que le projet de modification soit transmis au ministère des Pêches et Océans;  
Que Mme Louise Newbury, mairesse, et M Denis Cusson, directeur général, soient mandatés pour signer pour et au nom de la Municipalité la modification de l'entente avec le ministère des Pêches et Océans.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10. Affaires nouvelles

#### 10.1 Adoption du Rapport d'activités en prévention des incendies pour la MRC de Rivière-du-Loup

##### **Résolution numéro 19.07.13.06**

**ATTENDU que** le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale ou régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activité;

**ATTENDU que** lesdits rapports doivent être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars 2018;

**ATTENDU que** le rapport d'activité a été soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, et résolu que ce conseil adopte le rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2017-2018 et qu'une copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Entente de services avec Mme Lucille Vien pour la réalisation des mises à jour du site Web de la Municipalité

##### **Résolution numéro 19.07.13.07**

**CONSIDÉRANT QUE** le site Web est un outil essentiel pour la Municipalité dans ses communications avec la population;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Municipalité d'avoir une personne attitrée à la mise à jour régulière du site Web;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay que le conseil adopte l'entente de service intervenue avec Mme Lucille Vien pour le travail de mise à jour du site Web de la Municipalité et rembourse à madame Vien ses frais de service de base pour son branchement avec un fournisseur internet.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.3 Autorisation de dépense pour une activité sur l'innovation dans le cadre du plan d'action de la Politique familiale et des aînés*

**Résolution numéro 19.07.13.08**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de la Politique familiale et des aînés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de tenir une journée de l'innovation afin de suggérer des avenues de développement et ainsi stimuler les activités économiques dans la municipalité;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :  
Que le conseil adopte un budget de 700 \$ pour l'organisation d'une journée sur l'innovation permettant l'hébergement et le transport pour les personnes ressources et la fourniture d'une pause-café aux personnes qui participeront à l'activité ;

Que la tenue de l'activité soit conditionnelle à la pré-inscription d'au moins 15 personnes.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.4 Politique Zéro déchet*

**Résolution numéro 19.07.13.09**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de réduire le volume de déchet qu'elle transporte au Site d'enfouissement des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines activités économiques, sociales, culturelles et de loisirs produisent des volumes importants de matières résiduelles qui sont transportées au Site d'enfouissement des matières résiduelles;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte une Politique de virage vert tendant au Zéro déchet pour toutes les activités économiques, sociales, culturelles et de loisirs qui se tiennent sur l'île.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.5 Contrat pour l'entretien des bordures des chemins*

**Résolution numéro 19.07.13.10**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service des Entreprises de l'Île pour faire l'entretien des bordures des chemins;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Que le conseil retienne les services des Entreprises de l'Île pour le fauchage des bordures des chemins municipaux au coût forfaitaire de 700 \$ ;

Que le travail soit réalisé sur une période ne dépassant pas une semaine.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.6 Entente de service avec la Corporation des Maisons du Phare

#### **Résolution numéro 19.07.13.11**

**CONSIDÉRANT** les divergences d'interprétation des responsabilités de chacune des parties à l'entente de service liant la Municipalité et la Corporation des maisons du Phare pour la gestion de la Station du Phare;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir le contenu de l'entente afin de clarifier certains points;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :  
Que la Municipalité avise la Corporation des maisons du Phare de son intention de revoir l'entente de services pour la gestion de la Station du Phare;  
Qu'une rencontre soit planifiée vers le mois d'octobre 2019 pour en discuter.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.7 Nomination d'un membre au Comité de sécurité civile et de prévention des incendies

#### **Résolution numéro 19.07.13.12**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par M. Charles Méthé de faire partie du Comité de sécurité civile et de prévention des incendies ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme M. Charles Méthé membre du Comité de sécurité civile et de prévention des incendies.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11. Urbanisme

#### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Le comité poursuit son travail de révision des règlements d'urbanisme.

#### 11.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2019

#### **Résolution numéro 19.07.13.13**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.3 Nomination du président et du secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

#### **Résolution numéro 19.07.13.14**

**CONSIDÉRANT** l'article 2.1 du Règlement numéro 39 créant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le CCU pour le poste à la présidence ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme M. Gilbert Delage à la présidence du CCU.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.4 Demande de permis

##### 11.4.1 Demande de permis de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire (abris pour essence) au 3902, chemin de l'Île

M. Charles Méthé se retire de la discussion étant le demandeur du permis.

#### **Résolution numéro 19.07.13.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 8 juin 2019 (#2019-018) de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire servant d'abris pour essence au 3902, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU sous-réserve que le bâtiment soit parallèle au chemin :

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire servant d'abris pour essence au 3902, chemin de l'Île, et que l'implantation du bâtiment soit parallèle au chemin, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 11.4.2 Demande de permis de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire (poulailler) au 3902, chemin de l'Île

M. Charles Méthé se retire de la discussion étant le demandeur du permis.

#### **Résolution numéro 19.07.13.16**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 8 juin 2019 (#2019-019) de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire servant de poulailler au 3902, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU :

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la demande de permis de M. Charles Méthé pour la construction d'un bâtiment secondaire servant de poulailler au 3902, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

11.4.3 Demande de permis de Mme Hélène Dionne pour la construction d'un bâtiment secondaire (douche) au 7301, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 19.07.13.17**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 5 juin 2019 (#2019-012) de Mme Hélène Dionne pour la construction d'un bâtiment secondaire servant de douche au 7301, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU :

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Hélène Dionne pour la construction d'un bâtiment secondaire servant de douche au 7301, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

11.5 Détermination de la date pour l'étude de la demande de dérogation mineure de M. Alain Roy et Mme Micheline Morin pour le 417, chemin du Bout-d'en-Bas

#### **Résolution numéro 19.07.13.18**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Alain Roy et Mme Micheline Morin ont déposé le 20 juin 2019 une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une clôture dans la marge de protection riveraine de 50 mètres au 417, chemin du Bout-d'en-Bas ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 48, Règlement sur les dérogations mineures le conseil fixe la date de la séance du conseil où la demande sera discutée ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil fixe au 10 août 2019 la date où le conseil discutera de la demande de dérogation mineure de M. Alain Roy et de Mme Micheline Morin.

**Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport des représentants municipaux

12.1 Société Inter-Rives (Charles Méthé)

La Société des Traversiers du Québec nous a informé que le capitaine Dubé n'était plus affecté à la traverse de l'Île Verte.

#### 12.1.1 Avis d'intention pour faire partie du conseil d'administration

#### **Résolution numéro 19.07.13.19**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des règlements généraux de la Société Inter-Rives, les organismes souhaitant faire partie du conseil d'administration de l'organisme doivent faire part à celle-ci son intérêt et le nom de la personne qu'il y déléguera avant la tenue de l'assemblée générale annuelle ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :  
Que le conseil signifie à la Société Inter-Rives son intérêt à faire partie du conseil d'administration de l'organisme;  
Que le conseil nomme M. Charles Méthé comme représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la Société Inter-Rives.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.2 Corporation des Maisons du phare (André-Pierre Contandriopoulos)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 22 juin. Mme Anne Bérubé a été nommé à la présidence, M. André Malo à la vice-présidence et M. Daniel Melançon comme secrétaire-trésorier. M. Malo sera responsable du développement touristique et délégué à la Corporation de développement et des gestion touristique. Mme Noëlle Sorin et M. André-Pierre Contandriopoulos seront responsable de l'organisation de la Journée des Phares et au développement culturel.

La Corporation a déposé sa candidature pour être membre du conseil d'administration de la Société Inter-Rives.

L'entente de service avec la Municipalité sera revue afin que la mission de la Corporation des maisons du Phare soit la même que dans l'entente. Un comité se penchera sur la relation entre la Corporation et la Municipalité et un autre comité se penchera sur la relation entre la Corporation et le Circuit touristique et avec M. Jean Cloutier concernant le musée au Phare.

La saison s'annonce bonne. Il y a plus de réservations que l'an dernier.

#### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

#### 14. Trésorerie

##### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 19.07.13.20**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 33 970,32 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 6 759,87 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

*15. Deuxième période de questions*

Six personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

C.- Félicitations aux gens qui font l'entretien des terrains pour empêcher que ça monte en friche.

Q.- Demande pour l'installation d'un défibrillateur à la gare maritime à l'île.

R.- (par M. Guy Langelier) La demande a été faite à la STQ et ses représentants ont répondu qu'il y en a un sur le bateau et que le personnel est formé pour l'utiliser. La SIR étudiera la possibilité de doter les deux gares d'un défibrillateur.

Q.- Est-ce que l'abribus au quai a été fait à l'initiative de la STQ ou de la Société Inter-Rives ?

R.- (par M. Guy Langelier) La Société Inter-Rives avait suggéré une structure en bois. La STQ a posé son propre équipement excédentaire.

Q.- Les représentants d'organisme sur le conseil d'administration des différents organismes de l'Île ont-ils reçu des mandats clairs ?

R.- Après vérification voici les obligations des administrateurs sur un organisme : Les administrateurs d'une personne morale ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de la société sur laquelle ils siègent. Il en revient aux personnes de juger si elles doivent consulter l'organisme qu'elle représente.

C.- L'entretien des champs est nécessaire pour la prévention des incendies.

R.- Le comité pourrait envoyer un incitatif aux propriétaires

C.- Il pourrait y avoir des fusions d'organismes parce que l'on retrouve les mêmes gens sur les différents comités.

R.- La fusion d'organismes a déjà été étudiée et elle s'est avérée non souhaitable puisque les fusions entraîneraient des pertes de subvention.

C.- Concernant le défibrillateur ce n'est pas à la SIR d'intervenir là-dessus. Ce devrait être le dispensaire. S'il y a un équipement qui en fera l'usage ?

R.- Le comité de santé a déjà fait une demande à la SIR. La démarche a aussi été faite au CISSS pour l'équipement qui a aussi refusé de payer pour l'équipement. Normalement se sont les premiers répondants qui sont en place qui utilisent l'équipement. Toutefois ces appareils peuvent être opérés par tout le monde. Il y a une marche à suivre vocale qui permet à toute personne de l'utiliser correctement.

Q.- Est-ce la responsabilité de la MRC ou de la Municipalité de faire respecter les règlements de construction ?

R.- Le processus d'intervention est très long. L'inspectrice donne un avis au propriétaire de se conformer dans un délai déterminé. Si le propriétaire ne donne pas suite, il faut déposer une requête devant la Cour municipale. Il n'y a pas d'amende payable sur le champ.

C.- La SIR va revenir auprès de la STQ pour des défibrillateurs dans les deux gares maritimes.

16. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 19.07.13.21**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 03.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_(s)\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_(s)\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.